

FICHE PROGRAMME DE FORMATION AFGSU NIVEAU 1

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de Niveau 1

Référence	PRG-AFGSU1-V2026	Versión	V2026 – Janvier 2026
Responsable	Cédric Petit – Gérant / Responsable qualité	Mise à jour	Janvier 2026

Cadre réglementaire

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence, modifié par l'arrêté du 1er juillet 2019 (articles 1 à 4 et annexe 1).
Code de la santé publique, articles R. 6311-5 et D. 6311-19.

Intitulé et objectifs de la formation

Formation conduisant à la délivrance de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de Niveau 1 (AFGSU 1).

Objectifs pédagogiques généraux (arrêté du 30/12/2014 modifié) :

- Identifier une situation d'urgence vitale ou potentielle et réaliser les gestes d'urgence adaptés à cette situation.
- Participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle.

Public visé et prérequis

Public visé	Ensemble des personnels non professionnels de santé exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale, ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé.
Prérequis	Aucun prérequis de diplôme ni d'expérience. Exerçer ou être amené à exercer dans l'un des environnements ci-dessus.
Effectif	10 à 12 participants par groupe (conformément à l'arrêté).

Durée, organisation et modalités

Durée totale	14 heures réparties sur 2 journées.
Horaires indicatifs	9h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00 (adaptables selon contexte).
Modalité	Formation en présentiel exclusivement, en intra ou en inter.
Lieu	Dans les locaux du client (intra) ou dans une salle réservée par ProF (inter).
Validité de l'attestation	4 ans. Recyclage obligatoire de 7 heures pour prorogation.

Programme détaillé

La formation est structurée en 3 modules conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 30/12/2014 modifié par l'arrêté du 01/07/2019.

Module 1 – Urgences vitales (6 heures)

- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée.
- Alerter le SAMU (15) ou le numéro interne dédié aux urgences vitales de l'établissement ; connaître l'usage du 15, 17, 18, 112 et 114 ; transmettre les informations et suivre les conseils donnés.
- Identifier l'inconscience, assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée.
- Identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation cardio-pulmonaire de base avec un défibrillateur automatisé externe (DAE).
- Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats.
- Arrêter une hémorragie externe, y compris par la pose d'un garrot, en respectant les règles d'hygiène et de protection face aux risques infectieux.

Module 2 – Urgences potentielles (4 heures 30)

- Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané, et effectuer les gestes adéquats.
- Identifier les signes de gravité d'une brûlure et agir en conséquence.
- Appliquer les règles élémentaires d'hygiène.
- En l'absence de médecin proche, demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou appeler le numéro interne dédié ; transmettre un bilan vital et circonstanciel en respectant les règles déontologiques et professionnelles ; suivre les conseils donnés.

Module 3 – Urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles (3 heures 30)

- Connaître le concept de situation sanitaire exceptionnelle (SSE), l'organisation ORSAN et son articulation avec le dispositif ORSEC.
- S'intégrer aux plans de gestion des SSE des établissements de santé ou médico-sociaux (plan blanc, plan bleu).
- Être sensibilisé à l'accueil d'un afflux massif de blessés et aux techniques de damage control.
- Être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre.
- Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou d'événement exceptionnel au sein de l'établissement).
- Connaître les principes de prise en charge médico-psychologique, d'information des proches et d'annonce des décès.

L'enseignement de chaque module est adapté en fonction de la profession des participants et de leur mode d'exercice professionnel.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques

ProF utilise les techniques de pédagogie active : mises en situation, essai/erreur, questionnement, analyse collective. La démonstration n'intervient qu'en synthèse. Les formateurs favorisent l'exploration des connaissances antérieures des apprenants pour les réactiver et les réajuster, puis confrontent les raisonnements avant de réajuster les connaissances scientifiques si nécessaire.

Moyens techniques

- Mannequins adulte, enfant et nourrisson (RCP et obstruction des voies aériennes).
- Défibrillateurs automatisés externes de formation (DAE).
- Matériel de simulation d'hémorragie et garrot.
- Supports visuels (vidéoprojection, scénarios, vidéos).
- Salle adaptée aux mises en situation pratiques.

Encadrement

Tous les formateurs ProF sont titulaires d'un diplôme de pédagogie appliquée à l'enseignement des gestes et soins d'urgence et exercent au quotidien dans des services d'urgences, réanimation, SAMU ou bloc opératoire.

Modalités d'évaluation

Moment	Modalité
Avant la formation	Questionnaire de positionnement en ligne (web app ProF) : recueil du niveau initial de connaissances, des attentes et des besoins.
Pendant la formation	Mise en situation simulée, observation des gestes et comportements, vérification de l'acquisition des connaissances par le formateur. Présence obligatoire à l'ensemble de la formation.
En fin de formation	Questionnaire de connaissances finales et questionnaire de satisfaction à chaud (web app ProF). Débriefing immédiat par le formateur sur les points clés.
Après la formation	Questionnaire à froid J+180 envoyé automatiquement pour mesurer le maintien des connaissances et l'utilisation terrain.

La délivrance de l'attestation est subordonnée à la validation de chacun des 3 modules, fondée sur la présence et la vérification de l'acquisition des connaissances, des gestes et des comportements adaptés à une situation d'urgence simulée.

Modalités d'inscription et délais d'accès

Inscription	En ligne via le formulaire sur prof-formation.fr/inscription ou par téléphone au 06 77 14 31 14.
Délais d'accès	Au moins 1 session par mois en inter. En intra : délai habituel de 2 à 4 semaines selon calendrier.

Accessibilité et handicap

ProF s'engage à accueillir et accompagner toute personne en situation de handicap dans les meilleures conditions.

- Un questionnaire de recueil des besoins liés au handicap est envoyé en amont de la formation via la web app.
- En cas de handicap identifié pouvant impacter les gestes techniques (mobilité réduite, déficience sensorielle...), un entretien préalable est organisé avec le référent handicap.
- Des adaptations pédagogiques sont mises en place : rythme, pauses, évaluation adaptée, accessibilité des locaux.
- Un questionnaire post-formation handicap est adressé à l'apprenant et au formateur pour mesurer l'efficacité des adaptations.

Référent handicap : Cédric Petit – contact@prof-formation.fr – 06 77 14 31 14

Procédure interne : PRO-QAL-PSH-001. Questionnaire handicap : app.prof-formation.fr/questionnaire-handicap

Réclamation

Toute réclamation peut être adressée via le formulaire en ligne accessible sur la web app : app.prof-formation.fr/reclamation, ou par courrier à ProF, 26 rue de Bir Hakeim, 94100 Saint-Maur-des-Fossés. Chaque réclamation fait l'objet d'un accusé de réception, d'un traitement et d'un retour au réclamant.

Contact

Organisme	ProF Formation – SASU au capital de 1 000 €
SIRET	838 953 370 00031
Adresse	26 rue de Bir Hakeim – 94100 Saint-Maur-des-Fossés
Dirigeant	Mr Petit – Gérant
Téléphone	06 77 14 31 14
E-mail	contact@prof-formation.fr
Site internet	www.prof-formation.fr
Web app apprenants	app.prof-formation.fr
Certification	Qualiopi – AFNOR Certification – N° 42111558

*Document interne qualité ProF – Fiche programme AFGSU 1 V2026
Dernière mise à jour : Janvier 2026 – Prochaine révision : Janvier 2027*